

A Saint-Germain-en-Laye, l'apartheid liturgique se poursuit

Publié le 23 novembre 2009
3 minutes

Sauf avis contraire, les articles, coupures de presse, communiqués ou conférences que nous publions ici n'émanent pas des membres de la FSSPX et ne peuvent donc être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Comme il est indiqué sur l'agenda de son site Internet, la paroisse de **Saint-Germain-en-Laye** procédera dimanche prochain à l'élection de son Conseil pastoral. Selon le site de la Conférence des évêques de France, le conseil pastoral « *réunit le clergé paroissial et les représentants des laïcs, il est présidé par le curé, examine les besoins de l'évangélisation sur le territoire de la paroisse, et les moyens d'y répondre.* »

Sur cette paroisse du diocèse de Versailles, les prêtres sont au nombre de quatre. Le curé est le père **Jean-Marc Bot** et il est assisté des pères **Guy Philippot, Etienne Taupin et Laurent Thuillier**. Pour être élu au sein du conseil pastoral, il faut faire acte de candidature et être agréé par le curé en place. Il s'agit donc d'une procédure démocratique, mais limitée et contrôlée par l'autorité. Une chose tout à fait normale donc !

Comme les observateurs attentifs le savent, il existe à Saint-Germain-en-Laye un groupe de demandeurs d'une messe célébrée selon le rite romain traditionnel. Un groupe important, qui répond aux critères du motu proprio *Summorum pontificum*. Il est stable et il n'est pas limité à deux ou trois personnes. Il n'y a pas d'autres critères en ce qui concerne les laïcs. Les fidèles de Saint-Germain-en-Laye qui veulent bénéficier de l'application du motu proprio entendent vivre dans leur paroisse territoriale et non pas devoir s'expatrier ailleurs, à **Port-Marly, Saint-Germain-du-Chesnay ou Versailles**. Ils veulent vivre comme des catholiques à part entière.

Comme leur souci n'est pas pris en compte, mais qu'il entre dans les sujets normalement abordés par le conseil pastoral, ils ont pensé faire acte de candidature. Non pas deux, trois, quatre ou cinq, mais un seul d'entre eux.

Père de famille de quatre enfants, la candidature de X n'a pas été agréée par le curé de la paroisse. Pourquoi ? Pour l'heure, notre enquête n'a pas permis de le découvrir. Il semble cependant que l'appartenance de X au groupe des demandeurs de la messe traditionnelle soit bien en cause. C'est pourquoi samedi et dimanche prochain, il n'y aura aucun fidèle attaché à la forme extraordinaire dont la candidature sera proposée aux paroissiens de Saint-Germain-en-Laye.

Un échec pour la célébration de cette messe ! Mais un échec aussi pour **Benoît XVI** qui entendait réintégrer dans le tissu normal de l'Église les fidèles soucieux de vivre selon la liturgie traditionnelle de l'Église.

Le Père Jean-Marc Bot répondra, bien sûr, qu'il ne s'agit pas de cela. Dieu seul juge les intentions des hommes. Ces derniers ne peuvent constater que les actes. À Saint-Germain-en-Laye, l'apartheid liturgique se poursuit. Mais il n'est pas dit que la commission *Ecclesia Dei* ne soit pas au courant de cette situation. Et qu'elle ne veuille pas y remédier...

Christophe Saint-Placide In *Summorum Pontificum Observatus* du 23 novembre 2009